



CONSEIL DES SAGES DES MOLIERES

Compte rendu de la réunion du 2 juin 2014

Présents. *Mesdames* : Cano, Cazettes de Saint Leger. *Messieurs* : Gruffeille, Jullemier, Larchevêque, Pruneta.

Absents excusés. *Messieurs* : Demichel, Mancion, Marcault.

ORDRE DU JOUR

Lecture des statuts

Pas de remarques particulières sur les statuts. Il a été précisé que les membres du Conseil des Sages (CDS) sont nommés par le Maire sur acte de candidature. Il n'y a pas de limite dans la durée d'appartenance audit CDS à l'exception notable mentionnée dans l'article 6 des statuts :
Fonctionnement.

La durée des mandats du Président et du Vice-président, désignés par concertation au sein du CDS et avalisés par le Maire a été abordée. Les statuts ne fixent pas de durée maximale du mandat. Elle pourrait être liée à la mandature du Conseil Municipal. La possibilité de mandats plus courts, de l'ordre de deux ans, a également été évoquée.

La question de la fréquence des réunions a été discutée. Le consensus s'est porté sur une base trimestrielle obligatoire pour le Conseil des Sages en session plénière. Des réunions additionnelles seront organisées de manière ad-hoc en fonction des projets.

J.P Gruffeille a précisé qu'il avait fait une demande d'adhésion auprès de la Fédération des Villes et Conseils de Sages (FVCS) et attendait les formulaires. Les villes membres peuvent envoyer deux délégué(e)s à la convention annuelle qui aura lieu cette année en octobre prochain – date à confirmer. Les détails seront fournis dans le dossier d'inscription.

Election du Président et du Vice-Président

Après concertation au sein du CDS, les candidatures suivantes sont proposées à M. le Maire pour validation par arrêté municipal :

Président : M. Bernard JULLEMIER

Vice-président : M. Pierre PRUNETTA

Echange sur des projets éventuels

Les sujets suivants ont été identifiés comme porteurs d'un intérêt pour le village et sa région:

- Ouverture de tout ou partie des carrières de la Cocquetière (ancien projet étudié puis abandonné pour raison de coûts en 2008-2009)
- Rénovation de la maison des eaux de Montabé (bâtiment de l'ancienne station de pompage pour l'adduction d'eau du village)
- Jumelages :
 - o Avec une ville du Piémont, en relation avec le projet des carrières de la Cocquetière
 - o Avec une ville du Portugal (Viseu) liée à la forte présence Portugaise dans notre village et ses environs
 - o Avec Fegui au Mali
 - o Avec les villes et villages de France portant le nom « Molières »
- Adhésion/rapprochement au PNR

Prochaine réunion du CDS

La prochaine réunion du CDS est fixée au **lundi 29 septembre 2014**.

La séance est levée à 22h45.